

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

## « WEST COAST SWING EN CHAMPAGNE »

L'Association « West Coast Swing en Champagne » a pour but de faire découvrir et de promouvoir la pratique du West Coast Swing en proposant des pratiques, des stages, des évènements ... Cette Association est régie par la loi 1901 et est déclarée à la sous-préfecture de la Marne sous le numéro W513003404.

### Inscriptions et conditions générales :

\* La **demande d'adhésion** doit être agréée par une décision du Conseil d'Administration qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser. Le C.A. n'est pas tenu de justifier sa décision.

\* La **cotisation annuelle** est individuelle et doit être réglée dès l'inscription. Cette cotisation est obligatoire pour participer aux pratiques, aux stages, aux évènements. Pour des questions d'assurance, le défaut de règlement entraîne l'exclusion du participant. Cette cotisation annuelle d'adhésion n'est pas remboursable.

\* Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la danse devrait être fourni à l'association. L'Association ne peut être tenu responsable d'éventuels problèmes médicaux des danseurs.

\* Les adhérents sont informés que leurs données personnelles (nom, adresse ...) font l'objet d'un traitement informatisé. **Tout membre a le droit d'accès à et de rectification de ses données** en contactant le Président de l'Association, comme prévu par la CNIL et à la loi du 6/01/1978. L'association s'engage à ne divulguer aucune donnée de ses membres.

\* Un adhérent s'étant acquitté de sa participation à un évènement organisé par l'association, **ne peut pas prétendre à un remboursement en cas d'annulation de sa part.**

\* **Les adhérents acceptent d'apparaître sur les prises de vue** réalisées par l'Association. Personne ne peut prétendre à aucune compensation. Ces prises de vue ne pourront pas faire l'objet d'une

diffusion en dehors du cadre de la communication au sein de l'association. Si l'adhérent ne désire pas apparaître sur les prises de vue, il est tenu de le signaler par écrit sur le bulletin d'adhésion.

\* L'association ne peut être tenue responsable de tout **vol d'objets de valeur** qui peut survenir lors d'un évènement.

\* Il est possible de prendre une **vidéo des cours**, uniquement avec l'accord des professeurs ou animateurs. Ces vidéos ne peuvent être utilisées que pour une aide à l'apprentissage de la danse et ne doivent jamais être diffusées publiquement, sur un site de média et/ou dans les réseaux sociaux.

\* L'association se réserve le **droit d'exclure** toute personne dont le comportement serait jugé néfaste au bon fonctionnement ou à la tranquillité des cours ou des soirées.

\* Pour toute personne désirant **devenir membre actif** de l'Association, faites une demande écrite au Président de l'Association (West Coast Swing en Champagne, 11 allée du Champ Drillon, 51430 Bezannes, France). Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'accepter ou de rejeter la demande.

Validé par le C.A., à Reims, le 7 septembre 2013